



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 18 juillet 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIEGES

SÉANCE du 25 JUILLET 2023 2023 / 29

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCOUD Christian, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MERLE Fabienne

Excusés : M. CHARVET Thierry, Mme PALLOT Irène, Mme HULEUX Cindy

Absent : M. DURAND Paul

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Prise en charge des frais de surveillance pendant le temps méridien hors scolaire

Concernant l'accueil scolaire des enfants en situation de handicap, Mme le Maire rappelle qu'une AESH doit les accompagner en classe. Toutefois l'accompagnement au restaurant scolaire et pendant la pause méridienne doit être assuré par la commune de résidence.

A la rentrée scolaire 2023 un enfant de Grièges sera accueilli en classe spécialisée à Thoissey. La mairie de Thoissey ne disposant pas de personnel disponible, la commune de Grièges a sollicité les services de l'ADAPA qui mettront deux personnes à disposition 4 H 00 par semaine, à raison de 2 H 00 le lundi et 2 H 00 le jeudi en période scolaire.

La facturation sera établie à l'ordre de la mairie de Grièges à raison de 28.50 €/H (tarif actuel).

Une convention sera établie en ce sens par l'ADAPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DONNE UN AVIS FAVORABLE à la prise en charge financière des frais de surveillance d'un enfant de Grièges, dispensés par l'ADAPA, pendant le temps méridien hors scolaire, à l'école de Thoissey, classe ULIS, pour l'année scolaire 2023/2024.

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal sur le compte 6218.

*Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY*